



Le gaspillage de l'argent public et la communication équilibrée...

Depuis le 30/09/2021, soit **plus de 570 jours**, nous attendons le résultat officiel de la concertation que le conseil régional a subventionné à hauteur de **3750 €**. Certains en ont peut-être même oublié l'existence. Tous demandent depuis des mois que soit enfin rendu public le résultat, par respect pour les participant(e)s mais aussi pour que la somme versée soit en partie justifiée. Un rappel a été fait par le **Comité Ecologique Ariégeois** (<https://bit.ly/3MjffSy>) auprès d'Acceptables Avenirs (les instigateurs de la concertation) fin janvier 2023, **sans réponse à ce jour**.

Les institutions semblent s'en accommoder, mais ne perdons pas de vue que 131 réponses négatives ont été transmises au conseil du porteur de projet. La technique du pourrissement dans le temps ne pourra effacer le non-consentement de la population.

Pour le projet initial, il a fallu saisir le Tribunal Administratif (TA) de Toulouse pour connaître enfin le montant de l'aide votée par le conseil départemental le 25/05/2020, elle s'élève à **1637 € soit 10 % du total de l'étude : 16365 €**. Les autres institutions donatrices (ADEME + Conseil Régional) ont versé respectivement **3106 € et 3107 €**. Le coût global de la prestation pour le projet initial a été de 8865 € pour Solagro (bureau des études) et de 7500 € pour Acceptables Avenirs.

Est-il démocratique d'avoir fallu en arriver jusqu'à ce stade : saisine de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) puis du TA pour connaître enfin l'aide financière du Conseil Départemental ? Nous pensons que la décision prise le 25/05/2020 par les conseillers départementaux **n'est tout simplement pas assumée** compte tenu du fiasco du dossier.

Notons que le projet initial coincé entre une source répertoriée sur les cartes IGN et deux ruisseaux ne respectait pas les règles d'éloignement imposées aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Nous pouvons légitimement nous interroger sur les conditions d'attribution de ces fonds publics, y a-t-il eu une étude sérieuse effectuée et par qui ?

Concernant les fonds publics, nous vous avons informés dans notre dernière communication sur le sujet, que la somme de **3 millions d'euros** avait été allouée au **méthaniseur de Montaut** pour le résultat financier préoccupant publié en 2021 que l'on sait.

Nous pensons que ces faits inciteraient les décideurs à la réflexion. Il n'en est rien, nous avons été désagréablement surpris par un article **paru le 24/12/2022 dans le journal local** (<https://bit.ly/3nL0DCt>). Nous y avons appris qu'une analyse avait été confiée par la communauté de communes du pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix au bureau ATEsyn (le chargé d'études pour Montaut) pour un examen approfondi relatif à d'implantation d'un nouveau méthaniseur pour la somme de **38900 €** (encore et toujours nos impôts).

Les problèmes rencontrés par les deux méthaniseurs en fonctionnement en Ariège et révélés dans notre dernier avis ne semblent pas avoir entaché l'optimisme de certains décideurs sur le sujet. Les montants des subventions publiques semblent démesurés pour un système qui n'a pas fait ses preuves, qui plus est en période de crise économique et d'inflation.

Il est peut-être temps de demander le remboursement de l'argent des contribuables qui serait mieux utilisé ailleurs ?





Nous avons appris **par le journal local** (<https://bit.ly/3B8eeH6>) que **des écoliers de CM2 de Verniolle** ont découvert les secrets de production du « Gaz vert ». Cette action a été présentée aux enfants comme vertueuse grâce au gaz vert de la méthanisation qui valoriserait les déchets de maïs et produirait du « digestat » bon pour les sols. Bien entendu, l'article ne mentionne pas l'accident s'étant produit à l'automne 2022 sur le site en question occasionnant la fuite dans l'atmosphère de plusieurs centaines de mètres cubes de Gaz « vert » (méthane + dioxyde de carbone + sulfure d'hydrogène), pas plus, d'ailleurs qu'il ne l'avait fait lorsque l'accident était arrivé.

Une hiérarchisation de l'information dans le journal local semble s'opérer dans laquelle les fuites de gaz sont reléguées au second plan alors que justement plus de 30 % des méthaniseurs posent des problèmes de sécurité pour les populations. **Verniolle ayant refusé en 2012 l'implantation d'un méthaniseur**, tout semble fait pour l'éducation de la jeunesse et des parents en vue de préparer un terreau d'acceptation plus favorable.

Rien n'est dit dans l'article sur les problèmes de rentabilité, la pollution de l'air, de l'eau, de l'appauvrissement des sols (faim en carbone), des nuisances sonores, de l'utilisation de cultures (cives), de fonds publics, de la dépréciation immobilière ainsi que l'absence de compensation financière, des trajets incessants sur des petites routes (insécurité routière), de l'augmentation du prix des terres et de son accaparement empêchant l'installation de jeunes agriculteurs, d'une très forte augmentation des déchets, et des dangers pour la biodiversité. Tous ces éléments ont été soulignés dans nos communications précédentes.

L'article se termine par : « *une visite pleine d'enseignements pour les écoliers verniollais* ». Les seuls enseignements qui apparaissent c'est que tout cela ressemble plus à de la dissimulation d'informations qu'à une communication neutre et impartiale sur le sujet.

Loin d'être innocente cette démarche qui s'est produite dans d'autres lieux comme **Saint Mars du Désert (44) par exemple** (<https://bit.ly/3VUI1hj>), dite pédagogique, n'a pour seul but que d'influencer les générations futures et ainsi favoriser à terme l'acceptabilité sociale (**toujours absente à Loubens**) de la méthanisation, un processus très controversé et contesté pouvant être considéré comme absurde puisqu'elle possède un taux de retour énergétique très bas et qu'elle réduit à néant toute tentative de souveraineté alimentaire sans compter les **multiples impacts environnementaux** ainsi que les coûts exorbitants.

Il est présenté comme une prouesse le fait que l'agro-gaz permette d'alimenter l'équivalent de 1800 logements, il n'est pas fait mention que c'est par l'impôt qu'est financé le rachat du gaz au producteur entre 3 et 5 fois sa valeur réelle à un prix garanti sur vingt ans. La question de la sécurité se pose également lors de la visite d'un méthaniseur. Certaines zones sont classées : **ATEX (ATmosphère Explosive)**. Une atmosphère explosive est un lieu ouvert ou non dans lequel le risque d'explosion est plus important que la moyenne. Nous pensons qu'un méthaniseur n'est en aucun cas un lieu à faire visiter à des élèves ni à personne d'autre d'ailleurs, les risques d'explosion étant bien réels.

C'est un constat, *le dossier initial* de Loubens a déjà coûté **16365 €** dont au moins **7850 €** de fonds publics, *la concertation* pas moins de **3750 €** de subventions de la région Occitanie soit un total de **11600 €** (l'argent de nos taxes et impôts). Pour un dossier fantomatique, vide de toute crédibilité la note commence à être bien indigeste, notre détermination à le combattre reste intacte.

D'Est en Ouest et du Nord au Sud, les faits démontrent que la méthanisation est une aberration des temps modernes. Il est prouvé que l'énergie dite "verte, bio, renouvelable, durable" n'est en fait qu'une escroquerie capable de ruiner le cadre de vie et l'existence, sans résoudre le moindre problème. Il est évident que notre lutte se poursuivra jusqu'au retrait total de ce dossier, c'est notre engagement. **Nous remercions celles et ceux toujours plus nombreux qui nous soutiennent, cela augmente notre force et notre détermination.**

